

JAPON

Le Japon, État d'Asie de l'Est, est la troisième puissance économique au niveau mondial (2018). Il compte 126 millions d'habitants avec un faible taux d'immigration, un taux de natalité très bas et une croissance démographique négative. La société japonaise est linguistiquement très uniforme avec 98,2% de la population qui a le japonais comme langue maternelle. La proportion de moins de 15 ans est de 12 % (18% en France)¹ et 0,2% des élèves sont d'origine immigrée, contre 5% des élèves dans les pays de l'OCDE.

L'éducation constitue, comme pour d'autres pays d'Asie d'influence confucéenne, un pilier de la société et un enjeu essentiel pour les familles. Le système éducatif japonais se classe parmi les systèmes éducatifs les plus performants selon l'enquête PISA de l'OCDE. Les résultats de l'enquête PISA 2015 du Japon ont montré de hautes performances, en augmentation pour les mathématiques par rapport à 2012 (premier pays pour les mathématiques, deuxième pays pour les sciences) et une plus grande équité : la relation entre le statut socioéconomique des élèves et leurs résultats est plus faible que pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Cette note dresse un panorama du système éducatif japonais. Elle présente son mode d'organisation et offre un aperçu des secteurs primaire, secondaire et supérieur de l'éducation ainsi que des contenus de l'enseignement et de la profession enseignante. La majorité des informations est issue de la monographie de Jun Oba, [L'organisation du système éducatif japonais 2018](#).

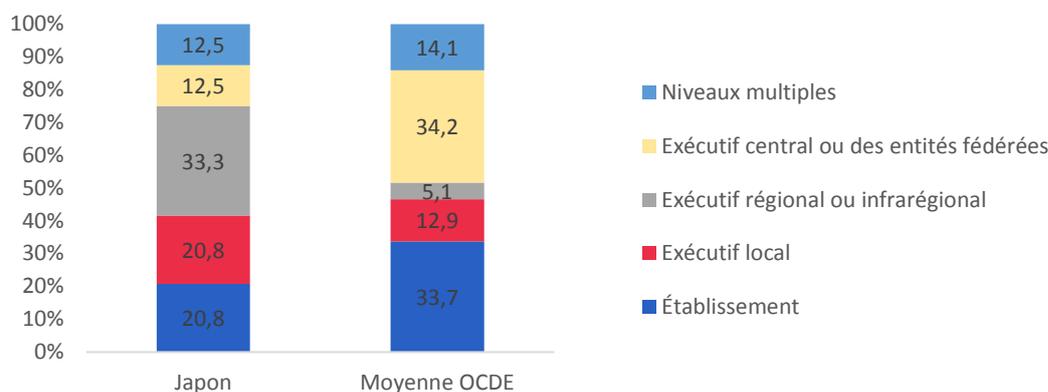
MODE D'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le Ministère de l'Éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie établit le cadre fondamental du système éducatif. Il définit les directives d'enseignement pour les secteurs primaire et secondaire (temps d'apprentissage, contenus en fonction des matières et des niveaux) et délivre l'agrément des manuels scolaires.

Le système est décentralisé pour l'enseignement primaire et secondaire ; les écoles publiques sont gérées par les communes et les lycées par les départements. Un Conseil de l'éducation existe dans chaque collectivité territoriale (commune et département). Il détermine les rythmes scolaires et il est chargé du recrutement des enseignants. Le choix des manuels scolaires relève des municipalités. Chaque école élabore ses programmes d'enseignement en fonction des lignes directrices ; elle fixe le niveau général attendu de l'élève et les modes d'évaluation. Depuis 2007, **toutes les écoles (publiques et privées) doivent s'évaluer** : autoévaluation et évaluation par un comité d'évaluation externe (conseillers de l'école, parents d'élèves et personnes de la communauté locale)

Contrairement à la majorité des pays de l'OCDE, la part la plus importante des décisions est prise au niveau régional. Cependant, l'organisation de l'enseignement (admission des élèves et regroupement, temps d'instruction) se fait principalement au niveau local (67%) et à celui de l'établissement (33%).

Pourcentage de décisions prises à chaque niveau de l'exécutif dans l'enseignement public du premier cycle du secondaire (2017)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris : Éditions OCDE, 2018, tableau D6.1

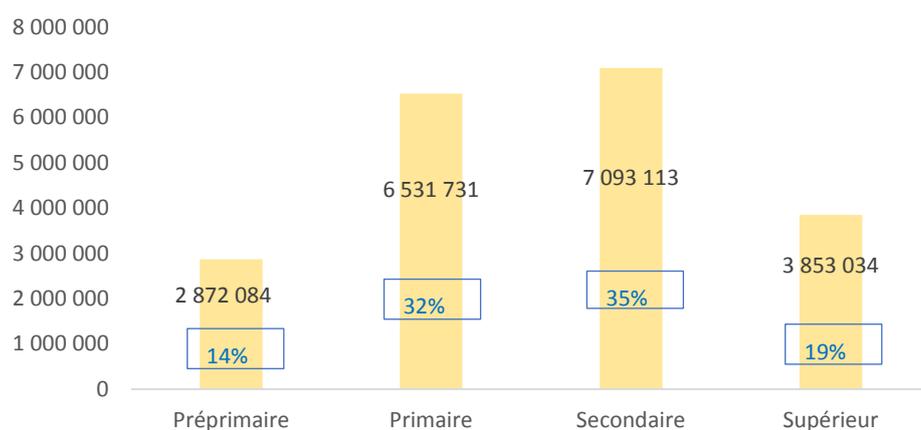
¹ PISON Gilles, [Tous les pays du monde \(2017\)](#), *Population & Sociétés*, n° 547, septembre 2017

Le Japon a connu plusieurs réformes depuis les années 80 et certaines sont toujours en chantier. Un nouveau système d'écoles pour l'enseignement obligatoire a été lancé en 2016 ; de nouveaux établissements d'enseignement professionnel à l'université ont été créés en 2017.

Le Ministère de l'Éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie (MEXT) a conçu un nouveau plan *Third Basic Plan for the Promotion of Education (2018-22)* pour répondre à la situation démographique et pour prendre en compte le bien-être des élèves ainsi que la surcharge horaire de travail des enseignants. Cette réforme comporte trois volets : l'organisation scolaire, le curriculum et la formation des enseignants.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU SYSTEME EDUCATIF

Effectifs scolarisés en nombre d'élèves et en % du total (2017)



Source : ISU 2019

Établissements d'éducation pré-primaire

Au Japon, 92 % des enfants âgés de 3 à 5 ans (86 % pour la moyenne des pays de l'OCDE, 2013) fréquentent des établissements d'éducation pré-primaire. Les écoles maternelles (3-6 ans, de 9 h à 14 h) sont minoritaires ; les familles préfèrent les garderies (0-6 ans, de 7 h 30 à 18 h) qui conviennent beaucoup mieux aux femmes en activité professionnelle et dont le programme éducatif s'est rapproché ces dernières années de celui des écoles maternelles. En 2006, une nouvelle structure a été créée, le jardin d'enfants agréé, qui réunit garderie et école maternelle avec des horaires étendus.

80% des établissements appartiennent au secteur privé et les trois quarts des enfants y sont inscrits (un tiers dans les pays de l'OCDE). Près de la moitié des dépenses proviennent de sources privées (2016).

Pour faciliter la **transition entre l'éducation pré-primaire et l'enseignement primaire** et pallier les problèmes d'adaptation des élèves, la quasi-totalité des écoles des deux secteurs organisent des échanges et mènent des activités de collaboration entre elles.

Scolarité obligatoire et gratuite de 6 à 15 ans

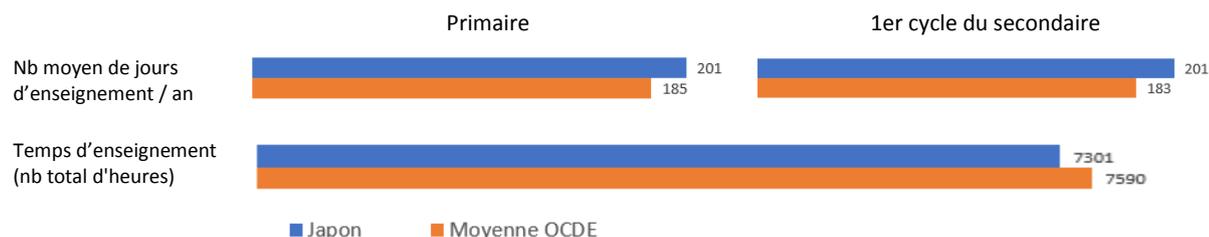
Les élèves sont affectés dans l'établissement scolaire de leur circonscription (**carte scolaire**) sauf lorsque des élèves sont soumis à des brimades ou à du harcèlement. Il n'y a pas de redoublement.

Le nombre d'établissements privés est très faible. La **politique de carte scolaire** s'est assouplie à la fin des années 90 considérant que la mise en concurrence des établissements améliorerait la qualité de l'éducation. Un certain nombre de communes ont donné une liberté de choix aux parents (16 % des communes en 2012) mais cette politique est contestée et des communes sont revenues au système d'affectation antérieur.

Des réformes en 1968, 1989, 1998 avaient diminué progressivement le temps global d'enseignement pour lutter contre la lourdeur des programmes. En 2011, le Japon inverse la tendance et augmente le nombre total d'heures d'enseignement dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, en réponse à la baisse des scores aux épreuves des enquêtes PISA et TIMSS durant la première moitié des années 2000. Cependant, la journée d'école est plus courte que la moyenne des pays de l'OCDE (de 9 h. à 14 h 30-15 h).

En 2020, le temps d'enseignement à l'école primaire doit augmenter (passage de 5 645 heures à 5 785 heures).

Organisation de la filière générale de l'enseignement obligatoire, établissements publics (2018)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE, Paris : Éditions OCDE, 2019, tableaux D1.1, D1.2

La restauration scolaire fait partie des activités scolaires dans l'enseignement obligatoire ; les élèves et les enseignants prennent leur repas en commun. Afin de renforcer l'éducation alimentaire, la profession d'« enseignante-diététicienne » a été créée en 2005. De même, une place importante est donnée à l'éducation à la santé. Depuis 2008, il existe un **test national de compétences physiques** au primaire et au collège. Chaque année, un examen médical est organisé pour les élèves et les membres du personnel.

Les activités extracurriculaires des élèves, activités culturelles et sportives, sont très développées surtout dans le secondaire. Elles sont le plus souvent gratuites. Chaque activité est organisée sous forme de club, encadrée par un ou deux enseignants. Ces activités peuvent jouer un rôle dans l'orientation des élèves ou pour le concours d'entrée au lycée ou à l'université.

Si aucune sélection n'intervient durant la scolarité obligatoire, elle intervient à la fin du collège lorsque les élèves intègrent un établissement scolaire du second cycle avec un examen d'entrée, différent selon chaque lycée.

L'enseignement secondaire du second cycle

Le taux d'accès au lycée (second cycle du secondaire, 16-18 ans) est proche des 100 % (2016). Les lycées sont majoritairement publics (31% des élèves sont scolarisés dans le secteur privé). Il existe une hiérarchisation des lycées car les élèves doivent passer **un examen d'entrée**, plus ou moins difficile selon l'établissement. Les élèves qui échouent aux examens d'entrée des lycées publics vont dans des établissements privés, moins réputés, alors même que ces élèves sont plus souvent issus de milieu défavorisé.

Les lycées publics sont gratuits à l'exception des frais d'inscription (payés à l'inscription) et des manuels scolaires.

Il existe **trois filières** : enseignement général (72,3 % en 2007), spécialisé (enseignement technique et professionnel) et intégré (deux filières réunies).

Depuis 1999, il existe un enseignement secondaire intégral qui réunit collège et lycée sans examen d'entrée pour mieux assurer l'articulation entre les deux cycles et diminuer la pression sur les résultats. Mais ce regroupement d'établissements reste minoritaire.

Le système est très compétitif. Les lycées les plus difficiles d'accès sont ceux qui ont les meilleurs scores d'entrée aux universités les plus recherchées. Ce système entraîne le recours massif des familles à des cours privés. Les *yuku*, écoles privées qui offrent des cours du soir après l'école, couvrent toute une gamme d'établissements pour tous les âges. En 2007, 26% des élèves du primaire fréquentaient ces établissements et 53% au premier cycle du secondaire.

LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Au Japon, les programmes d'enseignement relèvent du ministère (MEXT). Des directives d'enseignement sont publiées concernant les contenus pour chaque discipline et chaque niveau scolaire. Ces directives sont révisées environ tous les dix ans. Les directives actuelles (2008) s'articulent autour **d'aptitudes vitales** (*ikiru-chikara*) : solide acquisition des compétences académiques, promotion de la richesse humanitaire, corps sain.

L'éducation dans l'enseignement obligatoire prend en compte le développement social, émotionnel, intellectuel et physique de l'élève. L'apprentissage collaboratif entre élèves est encouragé et l'enfant est considéré avec une grande bienveillance. Cependant, des phénomènes de brimades (*ijimé* = persécutions entre élèves) et d'actes de violence se sont développés, particulièrement dans les écoles primaires. En 2013, une loi a été adoptée pour lutter contre ces phénomènes.

Les programmes de l'enseignement obligatoire sont identiques dans tout le pays (l'unité horaire est en moyenne de 45') au contraire des programmes des lycées qui ne sont pas uniformisés (voie générale et professionnelle).

Au lycée, **l'enseignement se déroule par unité capitalisable** (35 unités horaires de 50 minutes sur l'année) avec un grand nombre d'options. 74 unités sont requises en fin d'études secondaires. Les programmes ne sont pas uniformisés, les cours sont très variés et leur organisation relève de l'établissement scolaire.

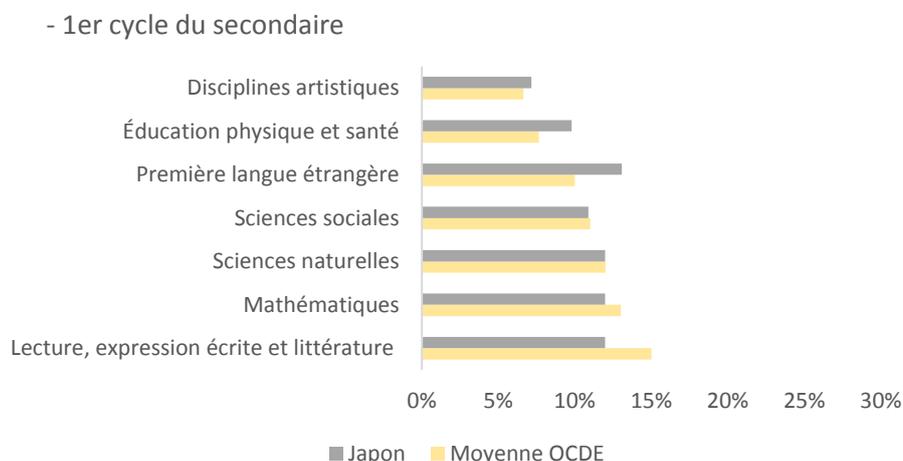
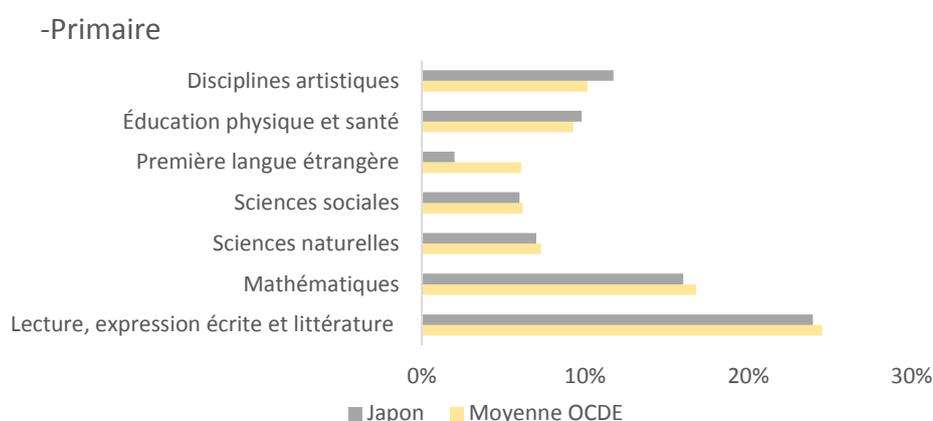
De **nouvelles normes nationales** relatives au curriculum (*National Curriculum Standards*) doivent être mises en œuvre en 2020 (primaire), 2021 (premier cycle du secondaire) et 2022 (deuxième cycle du secondaire supérieur) avec de grandes orientations :

- 1) Encourager les compétences des élèves au sein de la société et favoriser les partenariats entre les écoles et les communautés ;
- 2) Améliorer les leçons par un apprentissage proactif, interactif et authentique ;
- 3) Chaque école devra gérer son programme scolaire (curriculum) pour améliorer la qualité des activités éducatives.

L'enseignement de l'informatique a été renforcé en 2008/2009. Dans les nouveaux programmes scolaires, il est prévu qu'il y ait un enseignement équilibré entre 1) la maîtrise des outils informatiques ; 2) la compréhension scientifique de l'information ; 3) l'attitude à avoir dans une société informatisée.

L'enseignement du codage sera obligatoire en 2020 dans les écoles primaires.

Temps d'enseignement par matière en filière générale en % du temps total d'instruction obligatoire, établissements publics (2019)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris : Éditions OCDE, 2019, tableaux D1.3a,b

Massification de l'enseignement supérieur

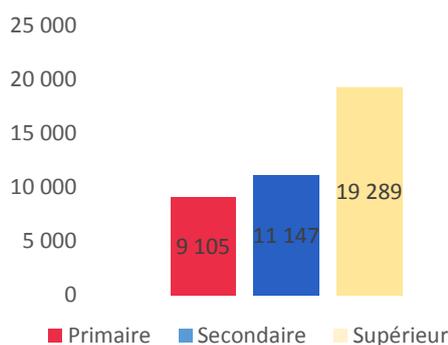
Plus de la moitié des 25-64 ans ont achevé leurs études supérieures (2018), 13% au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Cela s'est accompagné d'une diversification sociale des étudiants avec des niveaux de formation considérés parfois comme insuffisants. La grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont privés (77% des universités). Cependant les cursus au niveau master et doctorat se trouvent principalement dans les universités nationales.

Il existe plusieurs types d'enseignement supérieur : les universités (*Daigaku*), les universités de cycle court (*Tanki-daigaku*) et, à partir de 2019, des universités professionnelles. Plus du tiers des étudiants qui accèdent à l'enseignement supérieur le sont dans des programmes d'enseignement supérieur de cycle court comparativement aux 17% pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Les programmes diplômants doivent être validés par le ministère et un *numerus clausus* est appliqué à toutes les études supérieures : le nombre de places offertes est réglementé par le ministère.

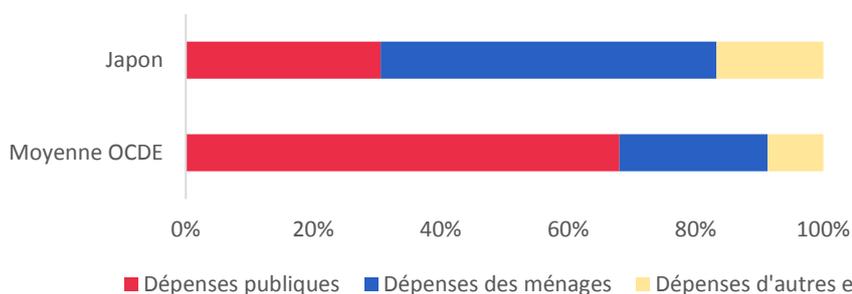
L'accès aux universités se fait sur concours et les critères d'admission sont spécifiques à chaque établissement. Le degré de difficulté de l'admission est variable selon les institutions. Les droits de scolarité des universités, publiques comme privées, sont élevés. Au Japon, les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur sont très faibles, bien inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Les frais de scolarité peuvent représenter une charge très lourde pour les familles et cela a été donné comme un des facteurs pouvant expliquer la démographie en baisse au Japon (le taux de fécondité est actuellement de 1,4).

Dépenses par élève / étudiant, 2015 prix de 2010, en USD PPA constants



OCDE, « Profil statistique par pays : Japon 2019/3 », dans *Profil statistique par pays : Tableaux-clés de l'OCDE*, Paris : Éditions OCDE, 2019

Répartition des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, niveau supérieur ; source finale de financement (2016)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris : Éditions OCDE, 2019, Graphique C3.2.

LA PROFESSION D'ENSEIGNANT

L'accès à la profession est réglementé. **Pour devenir enseignant**, il faut suivre une formation de 4 ans à l'université (*bachelor*) ainsi qu'un stage pratique. Le recrutement est assuré par le conseil d'éducation de la préfecture ou de la municipalité (grande ville) par le moyen d'un examen qui évalue les connaissances du candidat, celles liées à la discipline et celles relatives à la profession d'enseignant. Ces examens, différents selon les conseils d'éducation, peuvent être très sélectifs. Les candidats retenus deviennent enseignants et sont en période probatoire durant leur première année d'emploi. Le taux de titularisation est de 99%.

L'enseignant est titulaire d'un **certificat d'aptitude pédagogique** dont la validité est de 3 ans à 10 ans (il existe différents types de certificats). La formation continue des enseignants est obligatoire au bout de 10 ans. Les enseignants doivent suivre une formation de 30 heures au moins faute de quoi leur certificat n'est plus valide. En dehors de l'enseignement, les enseignants participent à de nombreuses activités extrascolaires et travaux administratifs. La charge de travail est très importante (60 h/semaine, taux le plus élevé des pays de l'OCDE) comme la pression exercée par les parents.

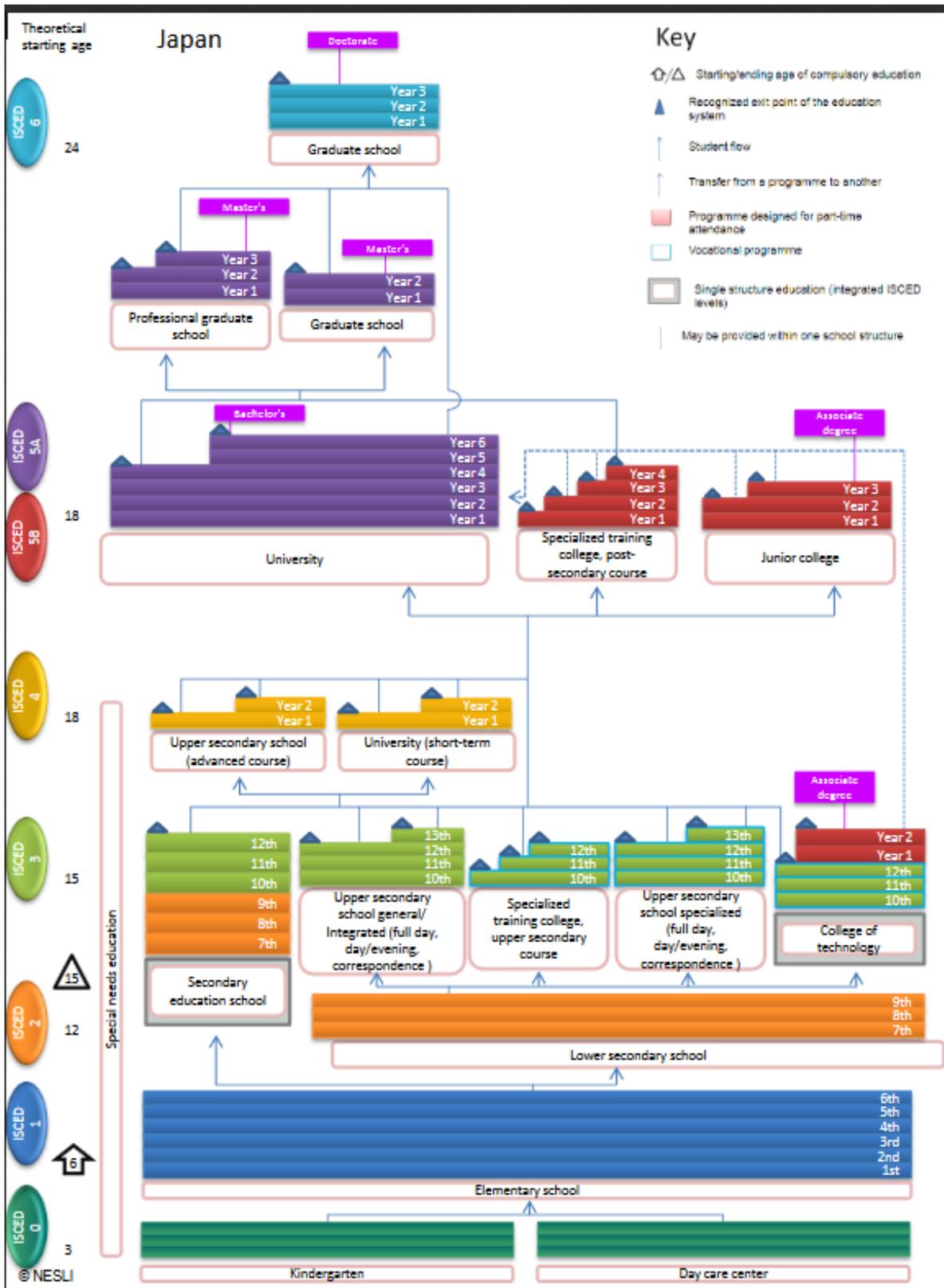
Parallèlement à ce mode de recrutement, de nombreux enseignants sont employés en contrat à durée déterminée

Tous les 5 à 10 ans, les enseignants et les chefs d'établissements sont mutés dans un autre établissement de leur circonscription par la préfecture dont ils dépendent. En moyenne 1/5 de l'effectif est renouvelé chaque année. Les enseignants jouissent d'une grande liberté en matière d'innovations et de pratiques pédagogiques.

L'enquête TALIS 2018 a révélé certains traits spécifiques au Japon : **L'enseignement a été la carrière de premier choix pour 82% des enseignants** (67 % pour les pays de l'OCDE) et la majorité d'entre eux citent l'opportunité d'influencer le développement des enfants ou de contribuer à la société comme une motivation majeure. La relation entre les élèves et les enseignants est globalement positive ; 96% d'entre eux considèrent qu'ils s'entendent bien avec leurs élèves. Autre différence notable : 1% des enseignants travaillent dans des écoles où 10% au moins des élèves sont issus de l'immigration contre 17% en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Au Japon, 40 % des enseignants débutants ont un mentor attiré (cinq ans d'expérience au plus) contre 22% pour la moyenne des pays de l'OCDE. Si la participation à une action de formation est courante (89% des enseignants japonais ont participé au moins à une activité de développement professionnel dans l'année), 55% ont suivi une formation fondée sur **l'apprentissage par les pairs et le coaching**.

La pratique d' « **étude de leçon** » (*Jyugyou kenkyu*) est très développée à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire et pour toutes les disciplines. Elle repose sur le travail collectif des enseignants d'une même école pour la conception d'une leçon. Un enseignant la met en œuvre ensuite dans sa classe alors que les autres enseignants observent le cours. Des échanges suivent sur les pratiques pédagogiques observées.



Source : OECD (2012-2013), « Japan, overview of the education system », Education GPS Organigramme extrait de <http://www.oecd.org/education/japan-country-profile.pdf>

Source principale :

Jun OBA, **L'organisation du système éducatif japonais 2018**, Hiroshima : Institut de recherche pur l'enseignement supérieur. Université de Hiroshima, février 2019, 114 p.

https://home.hiroshima-u.ac.jp/oba/docs/systeme_educatif_japonais2018.pdf

Autres sources :

Miki TADAZAKU, Beatriz PONT, Diana TOLEDO-FIGUEROA, **Education policy outlook: Japan**, novembre 2015, 24 p. <http://www.oecd.org/education/Japan-country-profile.pdf>

OCDE, **Country note: results from TALIS 2018 – Japan**, Paris-OCDE, 2019, 6 p.

Sources des données pour les graphiques :

ISU. Institut de statistiques de l'Unesco, **Éducation**, <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr> [données extraites le 15/10/2019]

https://www.oecd.org/education/talis/TALIS2018_CN_JPN.pdf

OCDE, **Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE**, Paris : Éditions OCDE, 2019, <https://doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr>

OCDE, **Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE**, Paris : Éditions OCDE, 2018, <https://doi.org/10.1787/eag-2018-fr>

OCDE, « **Profil statistique par pays : Japon 2019/3** », dans *Profils statistiques par pays : Tableaux-clés de l'OCDE*, Paris : Éditions OCDE, 2019, <https://doi.org/10.1787/g2q9e571-fr>

Système éducatif en bref : Japon – octobre 2019

Centre de ressources et d'ingénierie documentaires

Rédaction : Bernadette Plumelle

Graphiques : Anna Polewka

France Éducation international

1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex

Contact : plumelle@ciep.fr



Portail documentaire spécialisé dans les politiques éducatives et linguistiques ainsi que dans l'enseignement du français dans le monde. Il donne accès dans un même espace à de nombreuses ressources et services.

<https://liseo.ciep.fr/>

Pour suivre au jour le jour l'actualité internationale de l'éducation et de l'enseignement des langues, suivez-nous sur notre compte twitter ([@Ciep_Crid](https://twitter.com/Ciep_Crid))